



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 22 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le jeudi 22 janvier, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Michel Crépeau, salle du Phare de Cordouan, sous la présidence de Monsieur Henri LAMBERT, Maire,

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Sylvie DUBOIS, Jean-Marc SORNIN, Martine HERAULT, Gérard GOUSSEAU, Annie GRIZON, François AUBIN, Fabienne JARRIAULT, Patrick PHILBERT, Anne CLEMENT-THIMEL, Didier PRIVE, Frédérique VIGNERON, Alain NAVUEC, Philippe GAFFET, Karine LISON, Jean-Paul BEAUVAIS, Gaëlle FRELAND, Philippe EGREMONTE, Marc MAIGNE, Cécile ELAMBERT, Philippe DURIEUX, Stéphanie FONTAINE, Jacqueline CHEVALLIER, Christian TAVARES et Véronique BONNEAU

Etaient absents et excusés : Mesdames et Messieurs Sandra DUPEYRON (ayant donné pouvoir à Philippe Gaffet), Odette VIAUD (ayant donné pouvoir à Jean-Paul Beauvais), Francis VERICEL (ayant donné pouvoir à Fabienne Jarriault) et Evelyne CHEVRIER (ayant donné pouvoir à Annie Grizon)

Etaient absents : néant

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de membres présents : 25

Nombre de membres ayant donné procuration : 4

Nombre d'absents : 0

Nombre de votants : 29

- Le conseil municipal a désigné Madame Gaëlle FRELAND comme secrétaire de séance.
- Le procès-verbal de la séance du lundi 15 décembre 2014 a été approuvé à l'unanimité

C.M 22/01/2015	Service : Direction générale des services	Rapporteur
Délibération n° 2015/01	Intitulé de la délibération : communication des décisions prises par le maire par délégation du conseil : attribution de marché	Sylvie Dubois

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014/27 du 9 avril 2014 portant délégations du conseil municipal au maire,

Considérant la consultation lancée pour la publication du magazine municipal sur la base de trois lots,

Considérant l'ensemble des pièces du marché,

A pris connaissance de l'attribution du marché public pour la conception, l'impression et la distribution du magazine municipal aux conditions suivantes :

- Marché à procédure adaptée
- Lot 1 : gestion graphique, mise en page et exécution technique du magazine :
Société attributaire : agence RC2C, La Rochelle.
Offre de base retenue au taux de 1 569,00 € HT/numéro
- Lot 2 : flashage, impression, façonnage et livraison du magazine :
Société attributaire : Imprimerie Rochelaise, La Rochelle
Offre de base retenue au taux de 730,00 € HT/numéro
- Lot 3 : distribution du magazine
Société attributaire : Médiapost (filiale La Poste)
Variante 1 retenue au taux de 615,22 € HT/numéro
- Durée du marché : 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2015
(Décision 2015-01 du 5 janvier 2015)

C.M 22/01/2015	Service : Direction générale des services	Rapporteur
Délibération n° 2015/02	Intitulé de la délibération : Intercommunalité : modification des statuts de la CDA	Henri Lambert

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-20 et L 52111-5,
Vu l'arrêté préfectoral n° 99-4392 du 24 décembre 1999 portant création de la Communauté d'Agglomération,
Vu les arrêtés préfectoraux ultérieurs portant modifications des statuts de la CDA de La Rochelle,
Considérant la nécessité de mettre à jour lesdits statuts afin de tenir compte d'une part des mises à jour législatives et réglementaires et d'autre part des modifications décidées par le nouveau Conseil communautaire suite à son installation le 17 avril 2014,
Appelé à se prononcer sur la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Se prononce en faveur des modifications des statuts de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

C.M 22/01/2015	Service : Direction générale des services – Ressources humaines	Rapporteur
Délibération n° 2015/03	Intitulé de la délibération : Modification du tableau des effectifs	Henri Lambert

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 2014/115 du 18 décembre 2015 modifiant le tableau des effectifs communaux au 1^{er} janvier 2015 afin de tenir compte notamment du départ en retraite d'un agent,
Considérant que le poste de l'agent ayant fait valoir ses droits à la retraite a été supprimé par transformation,
Considérant qu'in fine l'agent a renoncé à partir en retraite et a demandé sa réintégration au sein de la collectivité,
Considérant en conséquence la nécessité de mettre à nouveau à jour le tableau des effectifs communaux afin de créer un poste pour la réintégration dudit agent à compter du 1^{er} janvier 2015,
Appelé à se prononcer sur la mise à jour du tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Décide de modifier le tableau des effectifs communaux au 1^{er} janvier 2015 comme suit et d'imputer les dépenses sur les crédits prévus à cet effet:

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2015						
Tableau des effectifs titulaires permanents						
Intitulé grade	nombre de poste	dont poste à TNC	suppression	création	nombre de poste	Observations
<u>FILIERE TECHNIQUE</u> Adjoint technique de 2 ^{ème} cl	21	8		1	22 dont 9 à TNC	Suppression d'un poste à temps non complet suite à départ retraite (Enfance Jeunesse)
TOTAL	21	8		1	22 Dont 9 TNC	Création d'un poste à temps non complet (30 heures) d'adjoint technique de 2 ^{ème} classe pour réintégration d'un agent renonçant à ses droits à la retraite

C.M 22/01/2015	Service : Direction générale des services - Finances	Rapporteur
Délibération n° 2015/04	Intitulé de la délibération : Mise en place d'un diagnostic fiscal	Sylvie Dubois

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune souhaite parfaire sa connaissance des caractéristiques fiscales de son territoire ; améliorer l'équité fiscale sur son territoire ; identifier les leviers de ressources éventuellement disponibles sans recourir automatiquement à l'augmentation des taux ; accompagner la réflexion sur les actions potentielles de revalorisation.

Appelé à délibéré sur le projet de convention pour la réalisation d'un diagnostic fiscal des bases d'imposition confié à la société Ecofinance,

Après en avoir délibéré,

A la majorité (Pour : 28 – Contre : 0 – Abstention : 1 (J. Chevallier)

Décide d'approuver le projet d'optimisation de la fiscalité locale (locaux affectés à l'habitation et aux activités économiques) avec la société Ecofinance et d'autoriser le maire à signer ladite convention

C.M 22/01/2015	Service : DSTU - Urbanisme	Rapporteur
Délibération n° 2015/05	Intitulé de la délibération : Convention d'études et financement pour l'aménagement des rues Aubreçay et Marsilly	François Aubin

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande d'études faite par la commune au Département pour l'aménagement des rues de l'Aubreçay et de Marsilly,

Considérant la convention approuvée le 19 mars 2014 pour la réalisation d'une première tranche d'études,

Considérant le projet de convention proposé par le conseil général pour la réalisation des prestations « projet » et DCE,

Considérant que le montant total de cette seconde phase d'études est estimé à 14 577,50 € HT,

Considérant qu'aux termes du projet de convention, la commune s'engage à participer au montant des études à hauteur de 60% du coût hors taxe correspondant à la somme de 8 746,50 € HT,

Appelé à délibéré sur le projet de convention pour la réalisation d'études relatives à l'aménagement des rues de l'Aubreçay et de Marsilly,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Décide d'approuver le projet de convention pour la réalisation d'études relatives à l'aménagement de la RD n° 106 (rues de l'Aubreçay et de Marsilly), d'inscrire les crédits pour la participation de la commune au montant des études à hauteur de 60% du coût des études hors taxes (soit 8 746,50 € HT) au budget primitif 2015 et d'autoriser le maire à signer ladite convention

C.M 22/01/2015	Service : DSTU - Urbanisme	Rapporteur
Délibération n° 2015/06	Intitulé de la délibération : Convention de remboursement de travaux d'éclairage public	François Aubin

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-21,

Vu la délibération n° 2013/69 du 18 septembre 2013 autorisant le maire à signer la convention de travaux avec le SDEER pour les travaux de reprise de l'éclairage public rue de l'Ouille,

Considérant le projet de convention financière fixant le coût global des travaux à 31 610,39 euros TTC et la participation de la commune à 15 805,19 € TTC payable en cinq annuités sans frais,

Appelé à se prononcer sur ladite convention,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Décide d'approuver la convention financière pour les travaux de reprise de l'éclairage public rue de l'Ouille avec le SDEER et d'autoriser le maire le maire à signer la convention.

C.M 22/01/2015	Service : Divers	Rapporteur
Délibération n° 2015/07	Intitulé de la délibération : Installation de nouveaux conseillers Sages	Martine Hérault

Le Conseil Municipal,

Considérant que les mandats de trois membres du Conseil des Sages sont à pourvoir à compter du 1^{er} janvier 2015,
Après avoir pris connaissance des propositions de nominations du Bureau Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Décide de nommer en qualité de membres du Conseil des Sages pour une durée de trois ans, durée renouvelable une fois :

- Madame Dany SUTRE, 3, rue des Salines, Lauzières
- Monsieur Hubert BOBLIN, 6, rue de la Nouvelle France
- Monsieur Lionel LOIZEAU, 1, rue Grand clos

Le Maire

Le(La) secrétaire de séance

Henri Lambert

Gaëlle Freland

DUBOIS Sylvie		LISON Karine	
SORNIN Jean-Marc		BEAUVAIS Jean-Paul	
HERAULT Martine		FRELAND Gaëlle	<i>Secrétaire de séance</i>
GOUSSEAU Gérard		EGREMONTE Philippe	
GRIZON Annie		VIAUD Odette	<i>Absente (pouvoir)</i>
AUBIN François		VERICEL Francis	<i>Absent (pouvoir)</i>
JARRIAULT Fabienne		CHEVRIER Evelyne	<i>Absente (pouvoir)</i>
PHILBERT Patrick		MAIGNE Marc	
CLEMENT-THIMEL Anne		ELAMBERT Cécile	
PRIVE Didier		DURIEUX Philippe	
VIGNERON Frédérique		FONTAINE Stéphanie	
NAVUEC Alain		BONNEAU Véronique	
DUPEYRON Sandra	<i>Absente (pouvoir)</i>	CHEVALLIER Jacqueline	
GAFFET Philippe		TAVARES Christian	